

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4525

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à la région Haute-Matsiatra à Madagascar pour la mise en oeuvre du projet CAP'eau pour l'année 2014**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4525**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Coopération décentralisée - Attribution d'une subvention à la région Haute-Matsiatra à Madagascar pour la mise en oeuvre du projet CAP'eau pour l'année 2014**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente délibération concerne la reconduction des conventions votées au Conseil du 18 février 2013 dans le cadre du projet pluriannuel CAP'eau à Madagascar pour la période 2012-2015.

Rappel du cadre et de l'historique

L'action de solidarité internationale de la direction de l'eau de la Communauté urbaine de Lyon a été approuvée par délibération du Conseil du 11 juillet 2005. 2 types d'actions sont distingués :

- des actions de solidarité internationale consistant au financement d'infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement,
- des programmes de coopération décentralisée visant le renforcement des capacités des collectivités locales œuvrant dans le secteur de l'eau.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine et la Région Haute-Matsiatra sont partenaires d'une coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement depuis 2006. Cette coopération traduit la volonté de la Communauté urbaine de mettre en œuvre la loi Oudin et de contribuer à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement. Elle traduit également la volonté d'impulsion de la Région Haute-Matsiatra dans le secteur de l'eau et de l'assainissement afin d'accompagner les communes du territoire de la Haute-Matsiatra à développer leurs compétences et améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les populations.

En 5 ans de coopération, le projet dit "Amélioration de la gestion intégrée de la ressource en eau (AGIRE) 2006-2010", soutenu par l'Union européenne ainsi que la réalisation conjointe des projets d'infrastructures cofinancés par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, ont permis :

- d'améliorer la gestion de la ressource en eau autour de Fianarantsoa,
- de développer l'accès à l'eau et à l'assainissement par la réalisation de 6 projets d'infrastructures dans 6 communes pilotes qui ont permis à 10 000 personnes d'accéder à l'eau et à l'assainissement,
- de renforcer les capacités des acteurs publics en matière de maîtrise d'ouvrage.

Le point fort de la démarche réside dans le fait d'avoir confié aux communes malgaches la véritable maîtrise d'ouvrage de leurs projets, en application du code de l'eau malgache. La qualité des infrastructures réalisées et la mobilisation des communes durant le processus montrent la pertinence de cette approche.

Les Communes, autorités compétentes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, ont été formées aux différentes étapes de la mise en œuvre d'un projet d'infrastructures, de la conception à la gestion future en passant par la passation de marchés et le suivi de chantier. Elles ont gagné en compétences et en légitimité pour développer des projets durables au bénéfice de leurs populations.

Le projet AGIRE et les projets d'infrastructures ont fait l'objet d'une évaluation externe fin 2010, telle que notamment exigée par l'Union européenne, qui a conclu à la qualité de l'action conduite et à l'intérêt de la poursuite de la coopération en ciblant des projets concrets et locaux.

L'année 2011, année de transition

L'année 2011 a été une année de transition entre le projet AGIRE et le nouveau projet, pendant laquelle la Communauté urbaine a maintenu son partenariat avec la région Haute-Matsiatra à travers une convention de coopération approuvée par le Conseil du 28 juin 2010. Cette période a permis de préparer la gestion des infrastructures existantes, de définir les orientations à venir et de rechercher des cofinancements. Le bilan de l'année 2011 permet de tirer les constats suivants :

- il apparaît nécessaire de développer une approche de planification des ressources en eau à l'échelle communale pour répondre aux enjeux du partage de l'eau, présents et à venir,
- les infrastructures réalisées doivent être bien gérées pour être durables. La gestion nécessite un accompagnement important aussi bien des communes que des gestionnaires. Faute de moyens sur ce volet, les infrastructures peuvent rapidement tomber en désuétude,
- le renforcement des capacités des acteurs publics est le cœur de toute coopération décentralisée. Il peut être complété par un appui à la formation universitaire, auprès des futurs professionnels de l'eau.

Aussi, la direction de l'eau de la Communauté urbaine, forte de son expérience acquise et en concertation avec les acteurs de l'eau de la région Haute-Matsiatra, propose un nouveau programme de coopération afin de consolider l'existant, développer et diffuser des approches qui ont été testées et validées, répondre aux enjeux de planification, de gestion et de formation des acteurs du secteur.

Le projet CAP'eau 2012-2015

Objectifs

Le projet CAP'eau, défini pour la période 2012-2015, s'oriente sur les axes suivants :

- accompagner la planification de l'exploitation des ressources en eau à l'échelle communale,
- accompagner la gestion et la rénovation des infrastructures existantes,
- renforcer la compétence des acteurs présents et à venir du secteur,
- développer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Sur le volet planification, il s'agit de réaliser un inventaire géo-référencé des ressources en eau dans les communes et d'accompagner les acteurs à la définition de plans communaux de développement eau et assainissement, documents de planification opérationnelle issus de la concertation locale.

Sur le 2° volet, il s'agit de soutenir la gestion et la rénovation des infrastructures déjà existantes dans les communes. La Communauté urbaine et la région Haute-Matsiatra accompagneront les communes à remettre en état leurs infrastructures et à redynamiser les comités de gestion responsables de la collecte des cotisations pour le service de l'eau et l'entretien des ouvrages.

Afin de renforcer le 3° volet du projet sur les formations des acteurs, la Communauté urbaine a mobilisé l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) pour son expertise afin de renforcer l'offre de formation de l'université de Fianarantsoa dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et de mettre en place des stages mixtes (élèves de l'ENTPE et étudiants de l'université de Fianarantsoa).

Enfin, concernant les nouvelles infrastructures en matière d'eau et d'assainissement, la Communauté urbaine aidera à la définition des projets et la réalisation des études. La mise en œuvre des travaux fera l'objet d'un financement spécifique à définir au cas par cas.

Les bénéficiaires du projet CAP'eau visés sont :

- 12 communes de la région Haute-Matsiatra (6 ayant participé au projet AGIRE et 6 nouvelles communes). Les actions menées sur les communes pourront varier selon leurs besoins et leur propre implication,
- une vingtaine de comités de gestion ou petits fermiers gestionnaires,
- les populations des communes sensibilisées aux messages eau-hygiène-santé : environ 4 000 personnes par commune,
- 90 étudiants en formation initiale dont environ 20 stagiaires et les cadres de l'université de Fianarantsoa.

Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013

Un bilan 2013 très satisfaisant

Conformément aux objectifs définis, l'année 2013 a permis de :

- réaliser les projets prioritaires d'accès à l'eau définis dans les plans de développement de 6 communes : Sahambavy, Alakamisy Itenina, Anjoma, lalananindro et Ivoamba. On estime à 17 200 le nombre de bénéficiaires de ces projets (habitants, élèves des écoles et collèges, patients de centres de santé, usagers des marchés, fidèles des églises),
- poursuivre l'accompagnement de la gestion des infrastructures déjà réalisées en 2010 et préparer la gestion des 6 nouveaux projets (formation des comités de gestion villageois et appui aux communes à la délégation de gestion),
- renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage communale, notamment par l'appui à la création d'un poste d'agent communal de l'eau dans chaque commune,
- réaliser des études préparatoires pour les projets futurs dans les communes de Nasandratrony, Isorana et Vohiposa grâce à la mobilisation d'un étudiant de l'INSA de Lyon pendant 6 mois sur place et l'appui de la direction régionale du Ministère de l'eau à Madagascar,
- appuyer la formation initiale dans le secteur de l'eau à Fianarantsoa par la mobilisation de 14 stagiaires de l'université de Fianarantsoa dans les communes partenaires du projet.

En revanche, l'appui de l'ENTPE à l'université de Fianarantsoa n'a pu se réaliser en 2013 compte tenu du contexte très perturbé de l'université (grèves, grands retards dans le calendrier universitaire, confusion des responsabilités dans les équipes pédagogiques). L'ENTPE pourra reprendre son appui en 2014 si le contexte le permet.

Bilan

La Communauté urbaine suit de près ce programme. Il a réalisé 2 missions de suivi en 2013 : l'une avec le Vice-Président en charge de la politique de l'eau, l'autre uniquement avec les services techniques de la direction de l'eau.

Ces missions ont permis de confirmer sur le terrain la très forte implication des communes et leur progression dans leur montée en compétences et en responsabilités (prises d'initiatives, forces de propositions, prises de paroles en ateliers).

Elles ont également permis de contrôler le bon déroulement des chantiers sur place et de formuler des recommandations techniques et organisationnelles.

Les acteurs et partenaires

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse soutiennent financièrement ce projet, aux côtés de la Communauté urbaine, pilote et chef de file du projet, de la région Haute-Matsiatra, coordonateur local, de l'ENTPE et de l'université de Fianarantsoa, organismes de formation partenaires.

Le plan de financement

L'estimation totale des coûts du projet est de 684 940 € sur une période de 4 ans (2012 à 2015 inclus).

Le financement est apporté par les partenaires selon les conditions suivantes :

- l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 267 530 €,
- l'Association internationale des maires francophones à hauteur de 94 000 €,
- la participation de la Communauté urbaine est estimée à hauteur de 290 190 €,
- la contribution locale de la Région Haute-Matsiatra (et des communes malgaches) à ses frais est estimée à hauteur de 18 460 €,
- la contribution de l'ENTPE à ses propres frais est estimée à hauteur de 14 760 €.

La Communauté urbaine, chef de file de l'opération, reçoit les cofinancements de l'Association internationale des maires francophones et de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse. Elle reverse, d'une part, les subventions nécessaires à la Région Haute-Matsiatra et à l'ENTPE et, d'autre part, finance en direct certaines actions.

Plan de financement sur 4 années

	Apports financiers extérieurs (en €)		Dépenses par acteur du projet (en €)					
	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	Association internationale des maires francophones	Communauté urbaine de Lyon		Région Haute-Matsiatra		Ecole nationale des travaux publics de l'Etat	
			contribution propre	subvention reçue	contribution propre	subvention reçue	contribution propre	subvention reçue
	267 530	94 000	290 190	84 850	18 460	252 920	14 760	23 760
Total par acteur	267 530	94 000	375 040		271 380		38 520	

Les dépenses totales prévisionnelles du projet sont réparties ainsi :

- les dépenses de la Région Haute-Matsiatra sont prévues à hauteur de 271 380 €, dont 18 460 € de fonds propres. La subvention à verser à la Région Haute-Matsiatra par la Communauté urbaine est donc de 252 920 €,

- les dépenses de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat sont prévues à hauteur de 38 520 €, dont 14 760 € de fonds propres. La subvention à verser à l'Ecole par la Communauté urbaine est donc de 23 760 €,

- les dépenses directes de la Communauté urbaine (hors reversements évoqués ci-dessus) sont évaluées à 375 040 € (poste de représentant permanent, prestations d'études et frais de mission, etc.), dont 84 850 € issus d'une quote-part des financements de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et l'Association internationale des maires francophones reçues.

Pour cela, les conventions définiront chaque année les modalités d'octroi et de versements des subventions.

Pour 2013, la subvention de la Communauté urbaine à la Région Haute-Matsiatra s'est élevée à hauteur de 69 000 € et la recette perçue par la Communauté urbaine auprès de l'AIMF à 24 000 € environ.

Pour 2014, la subvention de la Communauté urbaine à la Région Haute-Matsiatra est estimée à 70 000 € et la recette perçue par la Communauté urbaine auprès de l'AIMF à 24 000 € environ.

Affectation de la subvention pour la Région Haute-Matsiatra en 2014 :

affectation	montant (en €)
1. ressources humaines	7 500
2. frais de fonctionnement du projet (déplacements)	20 000
3. expertises locales (études, formations, traductions)	37 000
4. achat de matériel	1 000
5. imprévus, frais administratifs (7%)	4 500
Total	70 000

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de la Région Haute-Matsiatra pour le renforcement des capacités des acteurs publics de l'eau dans la Région Haute-Matsiatra à Madagascar,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Région Haute-Matsiatra définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence internationale des maires francophones (AIMF) une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 000 €,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation,

c) - signer lesdites conventions.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 674 3 - opération n° 1P20O2197.

4° - La recette de fonctionnement de 24 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2014 - compte 748 - opération n° 1P20O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.